

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2025 DÉTERMINANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

**QU'**au cours de la séance ordinaire du conseil tenue à la salle du conseil située au 561 chemin Principal à Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 2 février 2026 à 19 h 00, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), le règlement numéro 298-2025 déterminant le traitement des élus municipaux a été adopté ;

**QUE** ce règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 11E JOUR DU MOIS DE  
FÉVRIER 2026.**



---

Mme Marie-Pier Martel  
Directrice générale et greffière-trésorière